

REGARDS SUR L'ÉCONOMIE

Brèves d'Italie

Une publication du SER de Rome
Le 19 juin 2024

LE CHIFFRE À RETENIR

STMicroelectronics investit 5 Md€ pour la construction d'une nouvelle unité de production de composants en carbure de silicium (SiC) à Catane

Sommaire

Actualité macro-économique :

Publication des prévisions économiques pour la période 2024-2027 / Succès du décret Ecobonus sur la re-modulation des incitations à l'achat de véhicules à faibles émissions

Actualité financière :

Rapports Noyer et Letta : une vision commune des défis qui attendent l'Europe et la relance urgente de l'Union des marchés de capitaux

Actualité sectorielle :

Le MASE autorise l'interconnexion électrique Elmed entre l'Italie et la Tunisie / Relance d'une filière du « nouveau » nucléaire fondé sur les petits réacteurs modulaires d'ici 2032 / Six entreprises italiennes participeront à la mise en œuvre des deux nouveaux PIIEC dédiés à l'hydrogène dans les transports et à la santé / STMicroelectronics investit 5 Md€ dans une nouvelle usine en Sicile dédiée à la production de composants en carbure de silicium / Un projet de loi encadre l'IA / IA, quel impact sur l'emploi public ? / De nouvelles mesures pour réduire les listes d'attente dans le secteur de la santé / Sécheresse : déficit hydrique exceptionnel sur fond de polémiques concernant l'inaction des pouvoirs publics en Sicile et dans d'autres régions italiennes

Actualité macroéconomique

Le gouvernement italien a publié le 9 avril ses prévisions économiques pour la période 2024-2027, qui ne tiennent pas compte du coût des mesures de politiques économiques nouvelles pour 2025. Par le passé, seuls les gouvernements sortants de M. Draghi en 2022 et de M. Gentiloni en 2018 ont présenté des prévisions économiques sans préciser d'objectifs budgétaires, laissant à leurs successeurs le soin de les élaborer. Au cas d'espèce, le gouvernement italien a approuvé un budget préliminaire sur la base de prévisions économiques tendanciennes et décidé de retarder à l'été la présentation des cibles budgétaires pluriannuelles afin de préparer le « Plan fiscal et structurel à moyen terme » prévu au titre des nouvelles règles du Pacte de stabilité, qui a vocation à être soumis à la Commission avant le 20 septembre. En 2023, le déficit italien s'est établi à -7,2% du PIB, significativement au-dessus de la prévision du Gouvernement qui anticipait à l'automne un déficit de -5,3% du PIB. La dégradation du déficit s'explique par une dépense fiscale plus importante qu'anticipée liée au crédit d'impôt dit Superbonus, une mesure de soutien à la rénovation énergétique, dont le montant cumulé s'établit aujourd'hui à 160 Md€, contre 35 Md€ initialement prévus. Le gouvernement italien compte ramener le déficit public à 4,3% du PIB en 2024 et à 3,7% en 2025 pour atteindre le plafond de 3% prévu par le Pacte de stabilité en 2026. Le ratio d'endettement public rapporté au PIB augmenterait de 137,3% en 2023 à 139,8% en 2026, avant de redescendre en 2027. L'Italie conserve le ratio de dette publique sur PIB le plus élevé de la zone euro après la Grèce, malgré une réduction rapide depuis le pic de 2020 (-17,6 points de PIB pour s'établir à 137,3% selon l'Institut de statistique italien).

Le décret Ecobonus concernant la re-modulation des incitations à l'achat de véhicules à faibles émissions a été un grand succès. Le [décret Ecobonus](#) du 20 mai 2024 adopté par le Gouvernement a permis d'allouer 1 Md€ pour inciter les ménages à l'achat de véhicules à faible impact environnemental, hybrides et électriques. L'Ecobonus a pour objectif prioritaire d'encourager la mise à la casse des voitures les plus polluantes (classes Euro 0, 1, 2 et 3) représentant 25% du parc automobile actuellement en circulation en Italie : la contribution maximale pour l'achat d'une voiture électrique passant de 5 000€ à 13 750€. Parmi les nouveautés, il convient de souligner l'existence de contributions proportionnelles à la classe environnementale à laquelle appartient le véhicule à mettre au rebut, y compris les voitures de classe Euro 5. La mesure ayant été un véritable succès (70% des fonds pour les voitures électriques ont été engagés en moins de 7h), le ministre de l'Economie et des Finances Giancarlo Giorgetti a promis de consacrer de nouveaux fonds pour ce dispositif.

Actualité financière

Les rapports Noyer et Letta font émerger une vision commune des défis qui attendent l'Europe et soulignent la nécessité d'une relance urgente de l'Union des marchés de capitaux. Dans son rapport publié le 17 avril 2024, [Enrico Letta](#), ancien président du Conseil italien, souligne le risque de désindustrialisation de l'Europe et la nécessité d'approfondir le marché intérieur face aux concurrents chinois et américains. Considérant que « le manque d'intégration dans les secteurs de la finance, de l'énergie et des communications électroniques est une des raisons principales du déclin de la compétitivité de l'Europe », le rapport propose plusieurs axes d'évolutions :

1. Une 5^e liberté fondamentale pour la recherche, l'innovation et l'éducation ;

2. Un marché unique pour l'épargne et les investissements afin de mobiliser les ressources privées et publiques ;
3. L'intégration européenne dans le domaine de l'énergie (propre), des télécoms, du transport, des services financiers et de la défense ;
4. La création du « droit de rester » (*right to stay*), qui englobe la dimension sociale de l'Union européenne et le soutien aux régions défavorisées ;
5. Le renforcement de l'agenda de « meilleure réglementation » (*better regulation*) ;
6. La dimension extérieure de l'Union : le commerce international, l'élargissement et la sécurité économique.

Le rapport recommande également de rediriger une partie des aides publiques accordées aux entreprises par les États membres vers « le financement d'initiatives et d'investissements paneuropéens ».

En écho aux propositions du rapport Letta, Christian Noyer, gouverneur honoraire de la Banque de France, a rendu le 29 avril 2024, un rapport sur la relance de l'Union des marchés de capitaux. Dans son rapport, il souligne les besoins de financements massifs en Europe pour assurer notamment la transition verte et la transition digitale, ainsi que des besoins croissants dans le domaine de la défense. Le rapport pointe ainsi un sous-développement des marchés de capitaux européens. Une nouvelle approche est nécessaire pour réaliser rapidement et pleinement la mise en œuvre de l'Union des marchés de capitaux. Le sous-développement actuel des marchés de capitaux en Europe est attribuable à une base d'investisseurs plus restreinte et à une fragmentation structurelle. Pour combler cet écart avec d'autres économies majeures, il est essentiel d'adopter une nouvelle approche. Dans ce contexte, le rapport émet quatre recommandations clés :

1. Développer des produits d'épargne européens à long terme afin d'accroître les flux vers les marchés de capitaux européens. Cette mesure vise à mobiliser l'épargne abondante des ménages européens pour financer l'économie, tout en offrant des incitations fiscales attrayantes pour encourager l'investissement à long terme.
2. Relancer le marché de la titrisation pour renforcer la capacité de prêts des banques européennes et créer des marchés de capitaux plus profonds. Cet objectif implique une correction rapide du cadre réglementaire et prudentiel pour libérer le potentiel de croissance du marché de la titrisation en Europe. Il implique aussi de lancer une réflexion ambitieuse en faveur d'une plateforme européenne pour la titrisation, qui pourrait être un outil puissant d'approfondissement des marchés de capitaux européens.
3. Superviser de manière intégrée les activités sur les marchés de capitaux pour construire un véritable marché unique européen et garantir la stabilité financière. Cela implique une réforme de la gouvernance de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) et une extension de ses pouvoirs de supervision, sur une base obligatoire pour les infrastructures de marché les plus systémiques et transfrontières et sur une base volontaire pour les gestionnaires d'actifs et leurs fonds.
4. Envisager des mesures pour résorber la fragmentation du règlement-livraison des transactions financières en Europe. Cela inclut des efforts pour faire converger le droit des titres dans l'UE et des réformes de la plateforme technique européenne de règlement-livraison (T2S) pour améliorer son efficacité et son intégration.

Actualité sectorielle

Le MASE autorise l'interconnexion électrique Elmed entre l'Italie et la Tunisie. Le ministère de l'Environnement et de la Sécurité énergétique (MASE) a autorisé par un décret du 10 mai 2024 l'interconnexion électrique Elmed entre l'Italie et la Tunisie, construite par Terna et la compagnie tunisienne d'électricité et de gaz STEG. Ce projet fait écho à la volonté du gouvernement italien de placer la Méditerranée au centre de sa vision géopolitique. A cet égard, il s'inscrit dans le cadre du Plan Mattei dont l'objectif est de développer une croissance équitable entre l'Italie et l'Afrique, avec une dotation initiale de 5,5 Md€ annoncée à l'occasion du Sommet Italie-Afrique de janvier dernier. La ligne électrique, qui constitue un ouvrage hautement stratégique pour le système électrique transitoire italien, mais aussi européen, aura une longueur totale d'environ 220 km, la majeure partie en câble sous-marin, et atteindra une profondeur maximale d'environ 800 m le long du détroit de Sicile. La puissance de connexion sera de 600 MW. Un investissement d'environ 850 M€ est prévu pour les travaux, dont 307 M€ ont été alloués par la Commission européenne dans le cadre du programme de financement CEF (*Connecting Europe Facility*). Cette liaison permettra à l'Italie de renforcer son rôle de hub électrique en Europe, devenant en ce domaine un acteur de premier plan au niveau international, et de favoriser de nouvelles opportunités pour les entreprises tunisiennes dans le secteur des énergies renouvelables. Rome et Tunis discutent également du SouthH2-Corridor, projet qui s'appuie sur les gazoducs existants de la Tunisie à la Bavière et qui permettra d'importer 10 Mt d'hydrogène d'ici 2030.

Le gouvernement de Mme Meloni envisage de relancer une filière du « nouveau » nucléaire fondé sur les petits réacteurs modulaires (SMR) d'ici 2032. Convaincu du potentiel de l'énergie nucléaire comme source alternative d'énergie aux énergies fossiles (l'Italie dépend encore à 40% du gaz) et comme source complémentaire aux énergies renouvelables, le gouvernement italien a décidé de « rouvrir le chapitre du nucléaire » (fusion et petits réacteurs modulaires) en participant à la relance de la filière en Europe via son adhésion à l'Alliance industrielle européenne sur les SMR de quatrième génération. Par ailleurs, le gouvernement italien est convaincu de l'importance de l'énergie nucléaire pour renforcer son indépendance énergétique et atteindre ses objectifs de décarbonation d'ici 2030. La relance de cette filière devrait lui permettre d'économiser 400 Md€, tout en générant une valeur ajoutée de 45 Md€ et en créant 52 000 nouveaux emplois. Ce choix est la résultante d'un long travail préparatoire qui a abouti à la rédaction d'un projet de loi sur le nucléaire qui devrait être examiné au Parlement au plus tard à l'été 2024. Malgré l'abandon du nucléaire en 1987, l'Italie a continué à entretenir ses compétences : sa filière du nucléaire civil est riche de 586 entreprises créées dans les années soixante, sans compter l'émergence de *start-ups* comme Newcleo. L'Italie peut, par ailleurs, s'appuyer sur ses universités qui œuvrent dans la recherche pour des petits réacteurs de nouvelle génération (SMR) plus sûrs, plus simples, modulables et compétitifs ou des réacteurs à fusion. A noter toutefois que cette relance s'inscrit dans un calendrier de moyen/long-terme (au moins une dizaine d'années) dépassant le simple calendrier du gouvernement de Mme Meloni du fait des contraintes réglementaires, du coût de ces technologies et du problème irrésolu des déchets radioactifs.

Six entreprises italiennes participeront à la mise en œuvre des deux nouveaux PIIEC (Projets Importants d'Intérêt Européen Commun) dédiés à l'hydrogène dans les transports et à la santé. Mis en œuvre à partir de 2018, les PIIEC permettent de renforcer la politique industrielle européenne dans des secteurs clés comme la microélectronique, les batteries, l'hydrogène, le *cloud* et la santé. Ils permettent de définir des objectifs technologiques et industriels qui se traduisent par des projets portés par des entreprises sélectionnées par les États membres. Les deux derniers PIIEC

sont dédiés au développement des technologies de l'hydrogène dans les transports (Hy2Move après Hy2Tech, Hy2Use et Hy2Infra pour 4,7 Md€) et à la recherche, l'innovation et le développement des produits de santé (Med4Cure pour 6,9 Md€). L'Italie participe à Hy2Move avec sa société UFI HYDROGEN développant des piles à combustible pour navires et trains ainsi qu'à Med4Cure à travers des projets portés par la *start-up* biotech Fagoterapia, l'entreprise de médecine régénérative Holostem, la spécialiste des diagnostics ADN Nurex, le laboratoire d'innovation médicale Takis et la filiale italienne de Sanofi.

Le fabricant franco-italien de semi-conducteurs STMicroelectronics investit 5 Md€ dans une nouvelle usine en Sicile dédiée à la production de composants en carbure de silicium (SiC) très prisés par l'industrie automobile. Grâce à 2 Md€ de subventions de l'Etat italien autorisées par la Commission européenne s'ajoutant aux 3 Md€ prévus par l'entreprise, STMicroelectronics construira la première usine au monde entièrement intégrée pour la production en grande série de plaquettes en SiC sur son site industriel à Catane. Par cet investissement, l'entreprise pourra renforcer son leadership technologique dans le domaine des semi-conducteurs (40% du marché) et permettre à l'Europe de réduire sa dépendance à l'Asie en répondant aux objectifs fixés par le Chips Act (2022) : 20% de puces devront être fabriquées en Europe d'ici 2030. Le gouvernement italien souhaite, dans ce contexte, être à l'avant-garde en attirant les investissements de STM mais aussi de la *start-up* de semi-conducteurs singapourienne Silicon Box. Les composants produits sont stratégiques pour l'Europe, car essentiels à l'industrie automobile. STM a ainsi signé un accord pour la fourniture de plaquettes en SiC (produites en Chine via la coentreprise de STM avec Sanan) avec le premier groupe automobile chinois Geely Auto Group qui produit notamment des voitures électriques.

L'Italie lance un projet de loi pour encadrer l'Intelligence Artificielle (IA). Dans le cadre de la loi européenne sur l'intelligence artificielle (IA Act), le gouvernement italien a annoncé, le 23 avril dernier, un [projet de loi sur l'IA](#) contenant des règles adaptées au contexte national (le texte est actuellement en cours d'examen par le Parlement). Avec ces mesures, le Gouvernement souhaite protéger les droits fondamentaux, les libertés constitutionnelles et atténuer les risques économiques et sociaux pouvant découler d'une mauvaise utilisation de l'IA. Plus spécifiquement, le projet de loi soutient la protection des principes de transparence et des données personnelles, l'égalité des sexes, l'inclusion, l'exactitude des données ainsi que le respect de l'autonomie et du pouvoir de décision humain. Les mesures couvrent cinq domaines : la stratégie nationale, les actions de promotions, les autorités nationales, les sanctions pénales et la protection du droit d'auteur. Elles encadrent l'utilisation de cette technologie dans des secteurs particuliers pour lesquels l'IA revêt une importance stratégique, notamment la santé et le handicap, l'emploi, l'administration publique, la justice et la cybersécurité. Afin de développer l'IA en Italie, le projet de loi prévoit un fonds global d'1 Md€ destiné à favoriser le développement de *start-ups* opérant dans l'IA, la cybersécurité, le *quantum computing* et la télécommunication (notamment technologie 5G et similaire). Ces investissements seront réalisés par la mise en place de fonds spécifiques gérés en collaboration avec CDP Venture Capital (fonds national pour l'innovation).

IA, quel impact sur l'emploi public ? Selon une enquête de la société qui accompagne l'administration publique dans son processus d'innovation (FPA), l'IA aura un lourd [impact sur le secteur public](#) : 57%, soit 1,85 M d'agents publics sont hautement exposés. Les secteurs les plus impliqués sont les managers, les postes de direction, les techniciens, les chercheurs, les enseignants, les juristes, les architectes, les ingénieurs, les professionnels de la santé et les assistants administratifs. Parmi les fonctionnaires très exposés à l'IA, 80% d'entre eux pourraient intégrer l'IA dans leur travail, obtenant ainsi des améliorations significatives. Par ailleurs, 12% des travailleurs risquent d'être remplacés : plus de 218 000 fonctionnaires qui exercent des métiers moins spécialisés,

caractérisés par des tâches répétitives et prévisibles, pourraient facilement être remplacés par l'IA. Seul 15% de l'emploi public ne sera pas concerné par l'IA. L'impact de l'IA varie selon les domaines du secteur public : les administrations centrales et locales seront les plus exposées (respectivement 96% et 93%), suivies par l'enseignement et la recherche (72%). La plus grande synergie entre le travail et l'IA se trouve dans l'éducation et la recherche, avec 92% du personnel ayant une forte complémentarité avec l'IA.

De nouvelles mesures pour réduire les listes d'attente dans le secteur de la santé.

Le Gouvernement a annoncé un [décret-loi](#) visant à réduire les listes d'attentes dans les services de santé. Est prévue l'introduction d'une plateforme nationale pour le contrôle des services de santé, intégrés aux services régionaux, et la création d'un centre unique régional, ou sous-régional, pour les réservations médicales auprès des structures publiques et privées autorisées. Les visites non effectuées dans les délais prévus devront être garanties auprès de structures privées accréditées ou sous le régime *intramoenia* (c'est-à-dire des visites effectuées à titre privé par des médecins au sein de structures publiques) sans aucun frais supplémentaire pour le patient (la différence du coût de la visite sera à la charge de l'autorité sanitaire locale). Un organisme de contrôle du respect des délais est créé au sein du ministère de la Santé. La possibilité d'effectuer des visites et des diagnostics même les samedis et dimanches est également envisagée. Les charges de personnel augmenteront jusqu'à 15% par rapport aux ressources du Fonds de santé de l'année précédente ; à partir de 2025, le plafond de dépenses pour le personnel sera aboli et remplacé par une méthodologie pour définir les besoins en personnel. D'autres mesures sont prévues pour les régions bénéficiant du Programme national d'équité en santé 2021-2027 afin de renforcer l'offre des services de santé. Est également introduit un impôt forfaitaire de 15% pour les heures supplémentaires des agents de santé engagés dans la réduction des listes d'attente. En parallèle, le Gouvernement a annoncé un projet de loi introduisant des mesures supplémentaires pour réduire les listes d'attente. Est prévue la création d'un registre national des retours d'expérience de citoyens pour les mauvais services. Le taux horaire du personnel engagé pour réduire les listes d'attente pourra être majoré jusqu'à 100 €. Est également envisagé le recours aux médecins en cours de spécialisation avec des missions pouvant durer jusqu'à 10 heures par semaine et le renforcement des services médicaux effectués par les pharmacies et l'utilisation de la télémédecine. Par ailleurs, les Régions assigneront aux directeurs généraux des établissements de santé des objectifs annuels contraignants sur la réduction des listes d'attente. À défaut d'y parvenir, le directeur pourra être suspendu pour une période de douze mois. La création d'une Ecole nationale de haute administration de santé devra assurer la formation des directeurs de la santé.

Sécheresse : déficit hydrique exceptionnel sur fond de polémiques sur l'inaction des pouvoirs publics en Sicile et dans d'autres régions italiennes.

En Italie, une sécheresse exceptionnelle frappe la Sicile et bientôt les Pouilles. Le Gouvernement, après avoir déclaré l'état d'urgence sur le territoire et renforcé les pouvoirs du commissaire extraordinaire ad hoc, a alloué de nouveaux fonds aux agriculteurs siciliens. A cet effet, un budget de plus de 100 M€ est mis en place, déployé à partir des plans en vigueur pour la construction de réservoirs et pour l'économie de l'eau à des fins agricoles et civiles, ainsi que pour les interventions dans le secteur. En parallèle, des crédits seront affectés à hauteur de 15 M€ pour indemniser les dommages subis par les entreprises depuis l'été dernier. Le Gouvernement n'exclut pas non plus des allègements fiscaux dans les zones les plus touchées, si la région de Sicile en fait la demande. Estimant que la Région n'a pas pris la mesure de la situation et que rien n'a été effectivement mis en place, la principale organisation agricole, COLDIRETTI, a appelé à une manifestation de milliers d'agriculteurs le 28 mai dernier, en des termes éloquents : « *énième appel de l'agriculture de l'île qui se bat depuis des semaines avec*

des animaux mourant de faim et de soif, des camps brûlés par la sécheresse, avec plus de 70% de blé et de foin perdus, et avec des légumes et des fruits secs ». Le Président de la Région a répondu en indiquant que la Sicile faisait le maximum face à une sécheresse d'une ampleur exceptionnelle, « la plus grave de ces cinquante dernières années ». La région des Pouilles n'est pas non plus épargnée, puisqu'il manquerait près de 140 Mm³ d'eau. Dans ce contexte, l'inefficacité de la régulation des approvisionnements, comme les dysfonctionnements observés dans le fonctionnement des puits sont fortement dénoncés par la profession agricole. D'autres régions méridionales, telles que la Sardaigne ou la Calabre, connaissent des difficultés similaires.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de Rome

Rédaction : Pierre FARINEAU, Mickael BOUNAKHLA, Federica MERCANTI, Philippe MERILLON, Tatiana DE VILLARD, Emma RICHA, Alice ROUSSEL

Revue par : Jérôme CHEVALIER

Abonnez-vous : federica.mercanti@dgtresor.gouv.fr

Copyright : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique régional de Rome

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication